

La Maire de Montreuil  
Dominique VOYNET



M. FABRE  
Association des Montreuillois usagers  
des transports publics (AMUTC)  
BP 2  
93101 Montreuil Cedex

Montreuil, le 7 juillet 2011

Monsieur,

Depuis de nombreux mois, les services publics présents à Montreuil connaissent une détérioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur et plusieurs fermetures d'agences sont en cours.

SNCF, CPAM, Santé, RATP, Éducation, de très nombreux secteurs sont concernés par des décisions unilatérales où la rentabilité et les objectifs financiers prennent le pas sur l'intérêt général et la cohésion sociale.

Face à cette situation, le Conseil municipal de Montreuil a adopté, lors de la séance du 23 juin 2011 à l'unanimité une motion pour la Défense des services publics à Montreuil, dont vous trouverez ci-joint copie.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Dominique VOYNET



**VILLE DE MONTREUIL**  
 -----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEL2011\_143 : Motion pour la défense des services publics à Montreuil**

Nombre de membres composant le Conseil : 53

| A l'ouverture | A partir de la question 2 | A partir de la question 10 | A partir de la question 14 | A partir de la question 36 | A partir de la question 56 |
|---------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Présents : 41 | Présents : 43             | Présents : 41              | Présents : 39              | Présents : 40              | Présents : 39              |
| Pouvoirs : 10 | Pouvoirs : 10             | Pouvoirs : 12              | Pouvoirs : 13              | Pouvoirs : 13              | Pouvoirs : 14              |
| Absents : 2   | Absent : 0                | Absent : 0                 | Absent : 1                 | Absent : 0                 | Absent : 0                 |

**Séance du Conseil municipal du 23 juin 2011**

L'an 2011, le jeudi 23 juin à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique à l'hôtel de ville, sur convocation en date du 10 juin 2011.

**Sont présents :**

Mme VOYNET, Mme PILON à partir de la question 2, Mme FRERY, M. MOSMANT, M. BENDADA, Mme SALVADORI, Mme CASALASPRO, Mme VANSTEENKISTE, Mme ZEIDENBERG, Mme HEUGAS, M. CUFFINI jusqu'à la question 8, Mme BOURDAIS jusqu'à la question 1, M. ROBEL, Mme COMPAIN, M. REZNIK, M. BARRY, Mme MENHOUDJ, M. RABHI Adjoints, M. HAZIZA, M. PETITJEAN, M. CALLES, M. DESGRANGES, Mme SAHOUM, Mme REEKERS, M. VACCA, M. BERNARD, Mme PERRIER jusqu'à la question 1, Mme MEKIRI, Conseillers municipaux délégués, M. SAUNIER, M. CHAIZE, M. MIRANDA, Mme SAYAC à partir de la question 2, Mme VIPREY, M. MARTINEZ à partir de la question 2 et jusqu'à la question 55, M. TUAILLON, Mme PASCUAL, M. BRARD, M. SEREY, Mme CREACHCADEC jusqu'à la question 8, Mme BENSALD, Mme ATTIA, M. MOLOSSI, M. MAMADOU, M. LE CHEQUER, Mme A. LORCA, Conseillers municipaux.

**Ont donné pouvoir :**

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Mme PRADOS à M. LE CHEQUER   | Mme PILON à M. BARRY jusqu'à la question 1            |
| M. MONTEAGLE à M. DESGRANGES | Mme BOURDAIS à Mme REEKERS à partir de la question 2  |
| Mme NDZAKOU à M. BERNARD     | M. CUFFINI à Mme CASALASPRO à partir de la question 9 |
| Mme DE KERAUTEM à Mme LORCA  | Mme PERRIER à M. REZNIK à partir de la question 2     |
| M. BELTRAN à Mme ATTIA       | M. MARTINEZ à M. CHAIZE à partir de la question 55    |
| M. GAILLARD à M. TUAILLON    | Mme SAYAC à M. MIRANDA jusqu'à la question 1          |
| Mme GUZZELLI à Mme VIPREY    | Mme CREACHCADEC à M. SEREY à partir de la question 9  |
| Mme LEPRETRE à Mme PASCUAL   | M. PETITJEAN à Mme PILON à partir de la question 14   |

**Absents :**

M. BENDADA jusqu'à la question 1  
 M. MARTINEZ jusqu'à la question 1

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

A la majorité des voix, Mme BOURDAIS, M. BERNARD et Mme VIPREY ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies ;

Sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19 heures.

**DEL2011\_143 : Motion pour la défense des services publics à Montreuil**

Depuis de nombreux mois, les menaces se font de plus en plus pressantes contre les services publics présents à Montreuil. A la détérioration de la qualité de ces services, s'ajoutent des menaces de fermeture, et maintenant une annonce de fermeture, celle de la boutique SNCF de Montreuil. Il s'agit de décisions unilatérales, où la rentabilité et les objectifs financiers prennent la primauté sur l'intérêt général et la cohésion sociale. Rares sont les communes épargnées par ces menaces, notamment dans notre département, alors même qu'une partie importante de la population subit de plein fouet les conséquences des crises. Conséquence directe des politiques gouvernementales et de sa réforme générale des politiques publiques, la notion même de service public est attaquée.

*La fermeture de la boutique SNCF a été annoncée il y a quelques semaines, ainsi que sa mise en vente. Dans une ville de plus de 100 000 habitants, il est invraisemblable que le seul point de vente destiné aux usagers puisse disparaître. L'information aux voyageurs et le contact direct avec eux sont des services indispensables qui ne peuvent être remplacés par internet, dont ils sont complémentaires. La boutique permet de préparer des voyages et offre des conseils personnalisés de proximité. La qualité du service actuellement offert fait l'unanimité parmi les usagers. La présence de cette boutique est partie prenante de la redynamisation en cours du centre ville. Sa fermeture n'est pas acceptable.*

*La CPAM 93 prévoit la mise en vente de deux de ses centres à Montreuil, celui du parc Montreuil (déjà fermé) et celui de la rue Hoche (encore en activité). Le centre de l'avenue Wilson, où le public est accueilli, ne semble pas aujourd'hui directement menacé. Mais la vigilance s'impose : dans le contexte de la suppression d'emplois à la CPAM 93, l'argumentaire développé pour la fermeture de la rue Hoche et d'autres centres en Seine Saint Denis, à savoir la prédominance de plus en plus grande de la plate forme téléphonique et de la dématérialisation via la carte vitale, risque de s'appliquer aux centres d'accueil pour diminuer le nombre d'agents présents et détériorer l'accueil du public.*

*La permanence des soins hospitaliers au niveau départemental est toujours en cours de discussions au sein de l'ARS, et en attente de décision à l'automne. Il y a un an, il était question de concentrer sur un seul hôpital (Robert Ballanger) les urgences chirurgicales et l'imagerie, la nuit, les WE et jours fériés. De nombreuses protestations s'étaient fait jour. En particulier, notre conseil municipal avait voté unanimement une motion le 24 septembre 2010 pour refuser ce projet. Si l'on semble s'orienter vers un maintien de l'imagerie au CHI André Grégoire, les urgences restent menacées, avec la limitation préconisée par la FHF de l'ouverture nocturne à 2 hôpitaux par département. Il importe donc de réaffirmer l'opposition de la ville à la disparition des urgences nocturnes à André Grégoire.*

A ces trois situations, s'ajoutent :

- le problème récurrent du *non remplacement d'enseignants absents* dans les établissements scolaires,
- la *détérioration de la situation à Pôle Emploi*,
- la *menace de fermeture de l'inspection du travail* de Montreuil, qui avec celle de St Denis seraient regroupées à Bobigny,
- la fermeture annoncée de l'agence EDF rue du Capitaine Dreyfus,
- les retards pris dans la transformation en mobilier de la ligne de bus 301, qui joue une fonction structurante pour le haut de Montreuil et les communes avoisinantes, reliant Éole, le tramway T1 et le métro M5,
- la suppression de la vente de tickets au guichet dans les stations, comme à la Croix de Chavaux
- le regroupement de la régulation bus aux Lilas, avec la suppression du poste de la place Jean Jaurès, qui, de fait, servait de lieu d'information apprécié des usagers

Envoyé en préfecture le 04/07/2011

Reçu en préfecture le 04/07/2011

Affiché le

Devant l'aggravation de la situation des services publics dans notre ville, la municipalité a décidé de saisir le Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), pour appuyer ses démarches, et y prendre part, pour la défense des services publics locaux

**Dans ces conditions, le Conseil municipal de Montreuil,**

**Après en avoir délibéré,**

**à l'unanimité,**

- **Se prononce solennellement pour le maintien des services publics menacés.**
- **Appuie les démarches de la Maire et de la municipalité pour intervenir en faveur de leur maintien.**
- **Demande à ce que la présente motion soit transmise à l'ensemble des interlocuteurs concernés et auprès des pouvoirs publics.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an .....  
et ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme au registre,  
Pour la Maire et par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe des Services



Christine PRIEUR